



Accident non responsable remboursement minime

Par **lepiaf**, le **21/04/2012** à **22:56**

Bonjour à tous,
Voilà je vous explique j'ai eut accident de voiture le 17/04/12, je circulais sur un boulevard quand une autre voiture m'a coupé la route Mr XXX. Je ne suis donc en aucun cas responsable mais ma voiture [marque AAA] est très abîmée et l'expert passe le 23/04/12 mais le garagiste m'a dit qu'elle allait surement passer en épave. Je suis donc dégouté car ma voiture était nickel. J'ai regarder sur le net et elle cote plus que 9.000€.
Comment faire pour avoir réparation du préjudice?
Le garagiste m'a parlé d'attaquer mon assurance, pour que elle a son tour attaque l'assurance de Mr XXX, et elle sera dans l'obligation de me trouver une voiture équivalente ou réparer les frais sur la mienne.
Comment faut il procéder?
Avez vous une autre solution pour mon cas?
Merci beaucoup de prendre du temps pour moi par avance.

Par **chaber**, le **23/04/2012** à **10:00**

bonjour
A maintes reprises la Cour de Cassation a confirmé que lors d'un accident non responsable la victime a droit - à la valeur de remplacement et non la valeur vénale - aux frais inhérents tels que frais d'immobilisation ou location de véhicule
Il n'appartient pas aux assureurs de vous trouver un véhicule équivalent. Ils ne vous doivent que l'indemnisation
Si la valeur des réparations dépasse la valeur de remplacement le complément sera à votre charge.
Je vous convie à consulter les sites de vente de voitures d'occasion ou les gratuits ou les garages pour connaître la valeur d'un véhicule similaire au votre afin de pouvoir discuter éventuellement avec l'expert
(bien prendre note des références)